Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 55

Artikel: L'activité de la fondation pour la formation civique

Autor: Leuenberger-Köhli, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271140

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

Des femmes dans nos tribunaux

Lors de sa session de mai dernier, le Grand Conseil du canton de Berne a adopté en seconde lecture, sans opposition, un projet d'amendement constitutionnel prévoyant que dorénavant les **femmes seront éligibles, au même titre que les hommes** (sauf en ce qui concerne le droit de vote) **à tous les postes de l'appareil judiciaire.**

Ce projet doit encore être soumis au corps électoral. Il est à prévoir que le résultat de cette votation sera positif, du moment que les électeurs du canton ont accepté à une majorité écrasante, le 28 février 1965, l'éligibilité des théologiennes au pastorat complet dans l'Eglise nationale évangélique réformée. Par ce vote, ils ont montré leur ouverture d'esprit à l'égard des problèmes de notre temps.

Cette réforme de la constitution bernoise n'apporterait pas une innovation inconnue en Suisse. Dans **quatre cantons** déjà, la femme est éligible à toutes les fonctions judiciaires, ce sont les trois cantons de **Genève, Neuchâtel et Vaud,** où les femmes ont d'ailleurs le droit de vote et sont éligibles à toutes les charges et fonctions juridiques. Vaud avait été le premier canton suisse qui, en 1947 déjà, avait accordé aux femmes l'éligibilité inconditionnelle aux fonctions de juge, bien avant de leur accorder le droit de vote, en 1959. Parmi les cantons de la Suisse allemande, **Bâle-Ville** ouvrit aux femmes l'accès à toutes les fonctions judiciaires en 1954.

Toutefois, il n'existe pas, dans ces quatre cantons, de femmes exerçant la profession de juge à plein temps. En effet, une telle innovation ne déploie pas ses effets immédiatement. Par contre, tous ces cantons nomment déjà des femmes en tant que juges-assesseurs dans les tribunaux composés de plusieurs juges, sauf Neuchâtel qui se montre d'une discrétion inattendue à ce sujet, bien que des femmes siègent maintenant au Grand Conseil.

Les cantons qui ont le régime le plus favorable sont **Vaud et Bâle-Ville,** qui ont nommé des femmes comme juges-assesseurs dans leurs tribunaux pour mineurs et de prud-hommes, les tribunaux compétents pour les questions de droit pénal et civil et d'assurances. Ce n'est qu'aux cours d'appel que les femmes n'ont pas accès, mais c'est que toutes ces cours sont composées de juges à plein temps. Le canton de Vaud compte déjà 48 femmes comme juges-assesseurs dans les divers tribunaux (dont 39 dans les conseils de Prud'hommes) et le canton de Bâle-Ville au total 16 (dont 9 aux Prud'hommes). Genève ne compte qu'une femme juge-assesseur à la Chambre pénale de l'enfance (depuis 1935) mais 44 femmes y sont jurés.

Neuf cantons excluent encore complètement les femmes des charges de juge, ce sont Uri, Nidwald, Glaris, Zoug, Fribourg, Schafhouse, Appenzell (R. I.), la Thurgovie et le Valais. Dans les douze autres (donc tout juste la moitié des cantons), les femmes sont éligibles dans une mesure limitée à des charges judiciaires tout à fait déterminées. C'est le canton de **Soleure** qui, jusqu'à présent, est allé le plus loin, puisque des femmes sont juges-assesseurs dans tous les tribunaux composés de plusieurs juges, sauf au tribunal des assurances. A Soleure, nous trouvons une femme au tribunal des mineurs, une au tribunal pénal et une autre au tribunal civil et, de plus, six sont jurés.

Dans neuf autres cantons (parmi ces douze), les femmes sont éligibles aux tribunaux pour mineurs. La plupart de ces cantons ont effectivement élu des femmes comme juges. **Saint-Gall** vient en tête, puisqu'il compte 28 femmes dans les tribunaux pour mineurs et 61 aux Prud'hommes. Lucerne vient aussi en bon rang, car 6 femmes sont juges dans les tribunaux pour mineurs et 29 aux Prud'hommes. Le canton de Berne compte 39 femmes aux Prud'hommes. On voit combien la collaboration de la femme dans les tribunaux pour mineurs est appréciée, puisque même **Schwytz et Appenzell (R.E.)** en ont nommé chacun une et les **Grisons** trois à cette charge, alors que ces cantons sont connus pour n'être pas particulièrement favorables aux femmes. Dans les cantons de **Zurich, Berne et Saint-Gall,** on trouve même une femme juge de carrière dans les tribunaux pénaux de l'enfance. Dans les villes de **Berne et Zurich,** des femmes sont tuteurs officiels et, à **Saint-Gall,** il y a même une femme qui est procureur général à titre extraordinaire.

On peut dire qu'en Suisse aussi les femmes voient s'ouvrir peu à peu les carrières de juge, bien qu'encore sur une échelle modeste, et qu'elles y ont fait leurs preuves.

Cela n'a rien de surprenant puisque la fonction de juge demande, en plus des qualifications professionnelles, des qualités humaines : expérience de la vie et maturité, de la compréhension pour des situations humaines très différentes, l'absence de préventions et le sens des responsabilités, toutes qualités imparties aux femmes aussi bien qu'aux hommes. D'autre part, aujourd'hui, il n'existe plus de situation de droit qui ne concerne que l'homme ou que la femme. La justice exige donc que la femme participe aussi bien que l'homme au pouvoir judiciaire auquel elle est soumise.

A. S. F.

Le complexe des dictateurs

La récente révision du Code Napoléon, en France, nous démontre à nouveau que de tout temps les dictateurs ont été des antiféministes. Ils y étaient obligés, puisqu'ils basaient leurs ambitions personnelles sur la prépondérance masculine. En revanche, il s'est toujours trouvé de courageuses femmes pour combattre ces dictateurs : ainsi Mme de Staël, d'origine suisse, qui s'opposa au puissant Napoléon Ier et, de nos jours, Doria Schafik, la première femme égyptienne qui conquit le diplôme de docteur, et qui résiste au Raïs Nasser.

Il paraît étrange, cependant, que ça et là on entende encore dire que les femmes ont élu Hitler, alors que dans son message de février 1957, le Conseil fédéral lui-même a démontré que ce n'était pas le cas. En 1933, les grandes associations féministes d'Allemagne furent dissoutes et les dirigeantes fiministes, Gertrude Baümer, Elly Heuss-Knapp, Luise Schroeder, Elisabeth Lüders, furent réduites au silence.

Cette action nazie fut basée officiellement sur la déclaration suivante : « La mission traditionnelle de la femme s'accomplit dans ses tâches de mère et de gardienne du foyer. Mais ces traditions se sont relâchées au cours des ans. Un sens exagéré de la liberté personnelle et des besoins économiques, spécialement en ces temps d'industrialisation, a dirigé la femme vers la vie professionnelle et l'a jetée dans les luttes politiques et sociales qui peu à peu ont amené la décadence de la société. Le mouvement féministe combattait pour l'égalité juridique et économique des hommes et des femmes. Le national-socialisme met fin à ce développement sociologique aberrant (!), il libère la femme d'une conception de vie erronée et utilise ses aptitudes naturelles pour le bien de la communauté. »

Est-ce que tout cela ne vous rappelle rien ? Ces arguments nous les entendons toujours ! Certes ils ne sont plus exprimés dans le rude langage nazi, mais ils nous sont servis sous forme « tradition suisse »...

S. F.

Au Conseil de l'Europe

Le Dr Elinor Hubert (Allemagne) représentante parlementaire au Conseil de l'Europe, a fait la proposition suivante au cours de la session de mai, à Strasbourg :

1. Considérant la rôle de plus en plus important de la femme dans la société moderne,
2. sachant que la position sociale des femmes varie selon les pays représentés au Conseil de l'Europe,
3. vu les transformations constantes des conditions sociales dans la société industrielle d'aujourd'hui,
4. charge sa commission sociale d'effectuer une enquête sur la situation des femmes dans les pays membres du Conseil de l'Europe, en particulier en ce qui concerne l'égalité de rémunération et la formation professionnelle,
5. charge sa commission juridique d'étudier le problème des droits politiques des femmes dans les pays membres du Conseil de l'Europe, et sa commission politique de donner son avis sur cette question.

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER
GENÈVE
OPTICIEN DIPLÔMÉ
MAITRISE FÉDÉRALE
RUE DU MT-BLANC 8

L'activité de la fondation pour la formation civique

Cette Fondation, on s'en souvient, a été créée grâce au bénéfice de la Saffa 1958. Elle a pour but de familiariser les femmes avec les questions civiques et de maintenir leur intérêt en éveil. La Fondation accorde son appui si les manifestations sont organisées par des groupes féminins pour éveiller l'intérêt des femmes pour la vie publique.

Au cours de l'année écoulée, la Fondation a, avant tout, subventionné les réalisations des organisations et des centres de liaison féminins.

Bien que de nouvelles organisations se soient, pour la première fois adressées à la Fondation, ce sont surtout celles qui précédemment avaient déjà organisé, sur des sujets de formation civique, soit des cours, soit des conférences, qui furent, par l'octroi de subventions, encouragées à poursuivre cette action. **En règle générale, leurs rapports révèlent un intérêt inattendu de la part des femmes, pour les problèmes de l'Etat, du canton ou de la commune.**

De nombreuses mères, ayant élevé leurs enfants, profitent de l'occasion qui leur est offerte de s'instruire des questions civiques. Elles apprécient avant tout le fait de pouvoir discuter dans un milieu féminin ; elles s'y habituent peu à peu à vaincre une certaine timidité due à l'opinion trop répandue que les manifestations publiques sont exclusivement réservées aux citoyens masculins.

Certaines organisations féminines ont eu, tant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, la possibilité d'organiser des cours très fréquentés, au cours desquels les participantes purent s'exercer à exposer et à défendre leurs idées devant un auditoire.

Bien des femmes ont conscience de leur ignorance en tout ce qui touche la conduite d'une organisation ; elles ont fort apprécié les cours donnés sur ces questions.

Quelques exemples prouvent à quel point les manifestations organisées furent variées :

A **Winterthour,** des politiciens exposèrent la position et les buts des différents partis, au cours d'une manifestation qui souleva un grand intérêt.

En divers endroits d'**Argovie,** des membres des Chambres fédérales parlèrent des fonctions des autorités, des problèmes actuels et futurs des communes ou de l'importance des tribunaux.

Dans deux petites communes de l'**Oberland zurichois,** des femmes se sont réunies à quatre reprises pour se renseigner sur les droits et devoirs du citoyen, la séparation des pouvoirs, la responsabilité civique des femmes.

D'éminentes personnalités ont parlé, à **Soleure,** de la responsabilité, de l'influence et des limites de la presse, ainsi que de l'activité d'un président de tribunal et de la possibilité de collaboration des femmes dans les instances judiciaires.

Des femmes de toutes les régions du canton de **Glaris** se sont particulièrement intéressées aux questions se rapportant aux offices pour orphelins. En outre, les membres des comités des diverses organisations féminines du canton ont pris une part active à des cours sur la direction d'organisation et les méthodes modernes d'animer des réunions.

Ce sont les problèmes relatifs à la situation de l'enfant et de l'enfant naturel, telle qu'elle relève du droit civil, ainsi que le droit de tutelle, qui ont retenu l'attention des femmes de **Coire.**

Neuf organisations féminines ont organisé à **Berne** un cycle de conférences fort apprécié sur le travail féminin dans notre économie. Bien qu'il se fut agi avant tout d'un problème professionnel, la Fondation a subventionné ces réunions publiques, parce qu'il y fut question de la participation des femmes à la conférence internationale du travail et de la statistique du travail féminin.

Grâce à l'initiative de l'active présidente de l'Alliance des sociétés féminines thurgoviennes, Mlle Anna Walder, des cours de formation civique pour femmes et jeunes filles purent être organisés dans sept communes du canton. Ils avaient pour thème : **« La Thurgovie »,** ses soucis et ses joies, la protection de la jeunesse, les devoirs d'un juge de paix et ceux de l'Office des poursuites, les communes et leurs devoirs, l'Etat et la famille, le droit sur le patrimoine et l'assistance, les expériences d'une infirmière scolaire.

Un président de ville, des membres des autorités, des juristes, des juges et une infirmière scolaire zurichoise firent des exposés et dirigèrent les discussions.

Le Centre de liaison de **Zurich** organisa un cours particulièrement bien fréquenté sur les devoirs d'une infirmière scolaire, l'introduction de la nouvelle loi sur le statut des églises ainsi qu'un cours d'élocution de huit leçons.

Pour la première fois, des organisations féminines protestantes et catholiques organisèrent ensemble des cours et des conférences d'éducation civique à **Porrentruy, Delémont,** et dans les cantons d'**Appenzell** et d'**Uri.**

Quant à la Fondation, elle organisa au printemps 1964 un cours de méthodologie pour débutantes, cours qui groupa, au château de Münchenwiler, trente-trois participantes. Elles mirent en pratique les nouvelles méthodes propres à transformer, dans les réunions, les auditrices passives en participantes actives, en questionnant les experts et en discutant l'appartenance des femmes aux partis politiques. Les participantes exprimèrent le désir de voir la Fondation organiser un cours de perfectionnement. Celui-ci est déjà prévu et se tiendra dans une localité industrielle de la Suisse centrale. Des fonctionnaires, des industriels pourront être interviewés sur le lieu même de leur travail. On prévoit, en outre, un large échange d'expériences sur les méthodes nouvelles.

Durant l'exercice, la Fondation s'est efforcée d'encourager les organisations féminines à organiser des manifestations destinées à éveiller et à promouvoir l'intérêt des femmes pour nos institutions démocratiques. Si, dans notre pays, les femmes sont lentement mais de plus en plus souvent appelées à collaborer dans des commissions, des organes de surveillance, elles sont encore fort loin, cependant, d'être considérées comme des partenaires valables dans la vie publique. **Les organisations féminines disposent, avec la Fondation, d'une institution capable de les aider à combattre les préjugés traditionnels de la population suisse et à prouver que les femmes suisses sont conscientes de leur responsabilité vis-à-vis de l'Etat.**

H. Leuenberger-Köhli.

Un internat pour jeunes filles au Cameroun

Dans la ville portuaire de Douala, on a commencé la construction d'un internat pour jeunes filles, grâce à l'appui financier de l'Entraide protestante suisse (EPER) et la campagne « Pain pour le prochain ». Si tout va bien, les travaux doivent être terminés à la fin de l'année, de menière à ce que dès l'an prochain 108 jeunes filles camerounaises qui reçoivent une formation à Douala puissent s'y installer.

Dans les pays du tiers-monde, il est d'une importance décisive que la femme puisse se former dans des conditions aussi favorables que l'homme. Avec l'aide de l'EPER on entreprendra, également à Douala, l'agrandissement de l'école d'infirmières « Emilie Saker », afin de porter le nombre des élèves de 52 à 72. La construction d'une grande salle de conférences comblera l'un des besoins urgents de cette école.

Le séchage du linge n'est plus un problème !

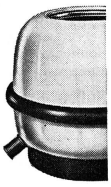

En 2 à 3 minutes : 10 kg. de linge mouillé prêts à repasser. Toute la contenance d'une machine à laver est essorée à la fois! Pour les grosses et petites lessives. Se place aisément n'importe où : évier, baignoire vide ou claie pour baignoire, etc.
Fr. 186,— seulement pour cette essoreuse électrique déjà vendue par dizaines de milliers. Demandez le prospectus gratuit au fabricant :

SATURN S. A. - 8902 URDORF ZH

FRAISSE & Cie
TEINTURIERS
GENÈVE
Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44
Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58
TEINTURE ET NETTOYAGE

ROLLINETTE
Les pâtes qui gonflent par orgueil d'être des meilleures ! ! !
Pâtes de Rolle
avec bons de voyage

Marie-Madeleine Jaeger
Esthéticienne
Spécialiste du massage manuel
Prix modérés
Place Chauderon 4 - Lausanne - Tél. 22 94 80

Ecole pédagogique privée FLORIANA
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27
Direction : E. PIOTET
● FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées
● PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français
La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous